

Le 6 juillet 2006

Le Noble Age annonce l'exercice de l'option de surallocation dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris



Le Noble Age (code ISIN : FR0004170017, code mnémonique : LNA) annonce que l'option de surallocation consentie dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris a été exercée par Oddo & Cie, en sa qualité de Chef de File – Etablissement introducteur, à hauteur de 175 091 actions nouvelles supplémentaires.

Le produit brut de l'offre à prix ouvert et du placement global est porté à 15,1 millions d'euros, et le nombre total d'actions mises à la disposition du public est donc porté de 1 333 514 à 1 508 605 actions.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré le 9 mai 2006 sous le numéro I.06-052, d'une note d'opération, ayant reçu le visa numéro 06-141 en date du 17 mai 2006 et d'un complément visé le 31 mai 2006 sous le numéro 06-168, sont disponibles sans frais auprès de la société Groupe Noble Age, 6 rue des Saumonières – BP 32336 – 44323 NANTES, ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.groupe-noble-age.com).

Contacts



Jean-Paul Siret
contact@groupe-noble-age.com
Tel : 02 40 16 06 83



Anne du Chayla
aduchayla@altedia.fr
Tel : 01 44 91 52 30

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada ou du Japon.

Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions du Groupe Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.